

Compte rendu de la séance du 11 décembre 2020

Date de convocation : 4 décembre 2020

Nombre de Membre en exercice : 9

Nombre de Membre présents : 8

Nombre de votants : 9

L'an deux mille vingt, le onze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GIVRY s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Madame CHABERT Marie-Françoise, Première Adjointe, dans la salle de l'ancienne école.

Présents : Mme CHABERT Marie-Françoise, MM. CHAUFFARD Benoit, CLÉRIOT Jean-Pierre, GODART Jean-Marc, LANDRE Julien, MONNOT Sylvain, Mmes NAULOT Patricia, VOILLEREAU Catherine,

Absente excusée : Mme BAGNARD Florence (donne pouvoir à Mme CHABERT Marie-Françoise),

Le nombre de conseillers présents étant de huit, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Madame la Première Adjointe déclare donc la présente séance ouverte à 18 h.

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L.212.5 du CGCT, le conseil municipal nomme, à l'unanimité, Mme Patricia NAULOT, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame la Première Adjointe explique l'absence de Madame la Maire et demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : le changement des menuiseries des logements; le Conseil Municipal ne s'y oppose pas.

Madame la Première Adjointe fait observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur Gérard BONTÉ, deuxième adjoint, décédé le 24 novembre 2020.

Ordre du jour:

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du 28 septembre 2020
- Désignation du nombre des adjoints
- Election adjoint
- Redistribution des commissions
- Décision modificative
- CCAVM : transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire au Président des EPCI
- Anciennes pierres tombales : autorisation à délivrer
- Devis entreprise ROTIEL
- DETR 2019 : validation de l'abandon du projet
- Jardin du souvenir
- Affaires et questions diverses

Délibérations du conseil:

Désignation du nombre des adjoints (DE 2020 039)

Madame la Première Adjointe rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal qui détermine librement le nombre d'adjoints en vertu de l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Madame la première Adjointe précise que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, l'adjoint nouvellement élu prend naturellement place au dernier rang dans l'ordre des adjoints, et chacun des autres adjoints remonte d'un rang.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à la majorité (6 pour, 1 contre : M. MONNOT et 2 abstentions : MM. CHAUFFARD et GODART) :

- DECIDE de conserver 3 postes d'adjoints au Maire,
- DECIDE de suivre la règle de droit et de procéder à l'élection d'un 3ème adjoint, l'actuel remontant au 2ème rang.

Election du 3ème adjoint (DE 2020_040)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-7,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-17,

Madame la Première Adjointe rappelle que l'élection des adjoints intervient dans les mêmes conditions que pour celle du maire.

Élection du troisième adjoint.

Appel à candidature pour la fonction de troisième adjoint : Candidat déclaré Monsieur LANDRE Julien.
Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet son bulletin de vote fermé et écrit sur papier blanc.

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **zéro**

Nombre de votant (enveloppes déposées) : **neuf**

Nombre de suffrage déclarés blancs ou nuls par le bureau (article L66 du code électoral) : **deux**

Nombre de suffrage exprimés : **sept**

Majorité absolue : **quatre**

Nombre de suffrage obtenus par le ou les candidats :

Monsieur LANDRE Julien : **six** suffrages

Monsieur LANDRE Julien est proclamé troisième adjoint et est immédiatement installé.

Redistribution des commissions (DE 2020_041)

Madame la Première Adjointe rappelle les délégations occupées par l'ancien deuxième adjoint. Il est nécessaire de les redistribuer.

- Délégué SDEY titulaire : Monsieur Julien LANDRE, (délégué suppléant : Monsieur Jean-Pierre CLÉRIOT)
- Délégué NATURA 2000 : Madame Patricia NAULOT
- Délégué GEMAPI titulaire : Monsieur Julien LANDRE
- Délégué OGS titulaire : Monsieur Julien LANDRE
- commission voirie, chemins, travaux et bois communaux : Monsieur Julien LANDRE
- commission appel d'offres : Monsieur Jean-Pierre CLÉRIOT
- commission eau et assainissement : Madame Patricia NAULOT
- garant des affouages : Madame Patricia NAULOT

Madame la Première Adjointe précise que le prix du stère reste inchangé : 2.50 €

Décision modificative (DE 2020_042)

Madame la Première Adjointe expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
615221	Entretien, réparations bâtiments publics		-3000.00
701249	Reverst redevance pollut° origine domest		3000.00
TOTAL :		0.00	0.00

Madame la Première Adjointe invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

CCAVM : transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire au Président (DE 2020 043)

Madame la Première Adjointe explique au Conseil Municipal qu'une délibération est nécessaire pour acter le refus du transfert du pouvoir de police au Président de la CCAVM :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.5211-9-2 relatif au transfert des pouvoirs de police du Maire au Président d'établissement public de coopération intercommunale,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan,

Considérant que la CCAVM exerce des compétences en matière d'assainissement, réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, collecte des déchets ménagers, voirie et habitat ;

Considérant que l'exercice de ces compétences par la CCAVM implique le transfert automatique des pouvoirs de police du Maire attachés à ces compétences au Président d'établissement public de coopération intercommunale ;

S'OPPOSE au transfert automatique et de plein droit des pouvoirs de police relevant des matières suivantes :

- assainissement non collectif (étude, contrôle)
- collecte des déchets ménagers
- réalisation des aires d'accueil des gens du voyage
- police de la circulation et du stationnement
- habitat
- sécurité des manifestations culturelles et sportives organisées dans les établissements communautaires ou gérées par la CCAVM
- police de lutte contre les dépôts sauvages

Après en avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Messieurs Benoit CHAUFFARD et Sylvain MONNOT), le Conseil Municipal

- AUTORISE Madame la Maire à prendre cet arrêté,

- CHARGE Madame la Maire de transmettre cet arrêté à Monsieur le Président de la CCAVM.

Anicennes pierres tombales : autorisation à délivrer (DE 2020 044)

Madame la Première Adjointe informe le Conseil Municipal qu'une personne souhaiterait récupérer les anciennes pierres tombales

Après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Monsieur Jean-Pierre CLÉRIOT), le Conseil Municipal DONNE son accord pour céder gracieusement ces pierres en contrepartie de refaire les portes de l'ancien cimetière.

Devis entreprise ROTIEL (DE 2020 045)

Madame la Première Adjointe présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise ROTIEL pour l'entretien des chemins, l'entretien des dépendances, le fauchage et l'élagage pendant la saison hivernale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE le devis s'élevant à 2016 € TTC.

DETR 2019 : validation de l'abandon du projet (DE 2020 046)

Madame la Première Adjointe rappelle que l'ancien conseil avait étudié la construction d'un local technique au Pâtis. Lors du conseil municipal du 12 juin 2020, Monsieur le Maire avait soumis ce projet. Ce dernier avait été abandonné mais la décision n'avait pas été actée.

Madame la Première Adjointe informe le Conseil Municipal qu'une délibération est nécessaire pour l'abandon de ce projet.

Après en avoir délibéré et à la majorité (5 pour, 1 contre, 3 abstentions), le Conseil Municipal ABANDONNE la construction d'un local technique au Pâtis.

Jardin du souvenir (DE 2020 047)

Madame la Première Adjointe informe le Conseil Municipal que toutes les cavurnes sont occupées. Il est nécessaire d'agrandir cet espace. Madame la première adjointe propose la création de 10 cavurnes supplémentaires. Le coût est estimé à 400 par case, le budget prévoyant une dépense de 5 730 €, ces travaux peuvent être commandés.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- AUTORISE Madame la Maire à signer le devis dès réception pour commander les travaux,
- CHARGE Madame la Maire de signer tous documents y afférents
- DIT que les dépenses seront inscrites au budget 2021.

Logements : changement des menuiseries (DE 2020 048)

Madame la Première Adjointe informe le Conseil Municipal des problèmes rencontrés dans nos locations :

- trois fenêtres du logement de la mairie ferment très mal et il serait préférable de les changer,
- la porte d'entrée du presbytère est en mauvais état : il est prévu, soit de changer la porte, soit de modifier la serrure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE, à l'unanimité, de changer les 3 fenêtres du logement de la mairie,
- ACCEPTE, à la majorité (1 abstention) de changer la porte d'entrée du presbytère,
- AUTORISE Madame la Maire à signer les devis,
- DIT que les dépenses seront inscrites sur le budget 2021.

Affaires et questions diverses :

Madame la Première Adjointe informe que les horaires de l'employé communal seront changés lorsque le centre de gestion aura validé. Une délibération sera prise après cette approbation.

Madame la Première Adjointe fait le point sur la situation budgétaire selon la situation au 18/11/2020.

Suite à la demande de raccordement aux eaux pluviales du propriétaire du 26 Grande Rue, Monsieur CLÉRIOT demande des informations sur l'avancée du dossier.

Madame la Première Adjointe informe que la CCAVM peut relever gratuitement les encombrants de nos administrés rencontrant des problèmes de mobilité.

Madame la Première Adjointe informe que la CCAVM va remplacer la benne à verre en 2021.

Madame la Première Adjointe informe que la croix Rue de la Riotte est à consolider. Monsieur DUPAQUIER a été contacté.

Madame la Première Adjointe informe que pour le Noël des enfants, en regard de la situation sanitaire, il sera distribué des cartes cadeaux le mercredi 16 décembre.

Monsieur GODART informe que des tuiles tombent du toit de l'église.

Monsieur GODART demande si l'employé communal pourrait nettoyer dans les allées de l'ancien cimetière.

Monsieur GODART informe que les toilettes au Pâtis sont toujours sales.

Madame VOILLEREAU a rencontré les représentants de la participation citoyenne lors d'une réunion à Sermizelles et demande s'il est possible de matérialiser ces panneaux sur la commune

Monsieur GODART demande comment s'entretenir seul avec la secrétaire pour ses papiers

Monsieur CHAUFFARD demande où en est l'avancée du projet mairie/école

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20 heures 15.